

V. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS, DÉFINITION DES ENJEUX ET ANALYSE ÉCOLOGIQUE

V.1. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS

Biodiversité : espèces et habitats naturels

Le diagnostic biologique a mis en évidence la présence au sein du site d'une **importante variété d'habitats naturels** d'intérêt communautaire. 14 de ces habitats ont en effet été inventoriés, rassemblant des habitats aquatiques et humides (rivières à renoncules, cladaïes...), des habitats secs (pelouses calcaires, parcours substeppiques...), des boisements de différents types (forêts alluviales, hêtraies de pente...), et des habitats prairiaux.

Cette diversité de milieux offre une variété d'habitats d'espèces qui se traduit par une **importante diversité d'espèces** d'intérêt communautaire sur le site : mammifères semi-aquatique, chauves-souris, libellules, papillons, coléoptères, reptiles, poissons. Certaines de ces espèces revêtent un **caractère patrimonial** particulièrement marqué, comme le Vison d'Europe, espèce menacée d'extinction.

Eau et hydrosystème fluvial¹

La richesse biologique du site Natura 2000 de la vallée de la Charente et des ses principaux affluents est largement liée à la nature et au **fonctionnement de l'hydrosystème** du fleuve Charente. Les habitats naturels comme les espèces sont étroitement liées aux milieux humides et aquatiques du fleuve et de ses affluents. La **gestion quantitative** comme la **gestion qualitative de la ressource en eau** du bassin versant de la Charente constituent des enjeux clés pour la conservation de ces habitats et espèces.

Activités socio-économiques

L'hydrosystème du fleuve Charente est en étroite interaction avec des activités humaines. Il répond en effet à des besoins socio-économiques variés :

- régulation quantitative de la ressource en eau : gestion des ouvrages hydrauliques, agriculture, sylviculture
- amélioration qualitative de la ressource en eau : eau potable
- production de ressource : agriculture, sylviculture, pisciculture, activités industrielles

¹ On entend par « hydrosystème fluvial » l'ensemble constitué par un **cours d'eau** (lit mineur et berges) et ses **espaces associés** : nappe alluviale, anciens bras, grèves, bras annexes, prairies humides et boisements alluviaux connexes...

- accueil de loisirs : chasse, pêche, randonnée, activités nautiques, tourisme vert...

Ainsi les actions de conservation de la richesse biologique du site Natura 2000 de la vallée de la Charente passe par une gestion intégrée et concertée de l'hydrosystème conciliant les exigences écologiques des milieux et espèces et les besoins socio-économiques du bassin versant.

V.2.TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Habitat (Eur15)	Code Eur15	Code Cahiers habitats	Nom habitat (cahiers habitats)	Code Corine Biotopes	Couverture sur le site	Typicité	Vulnérabilité	Menaces	Degré de conservation	Niveau d'enjeu	Gestion / Restauration
*Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i>,	7210	7210-1	Végétations à Marisque	53.3	0,6 %	Bonne	Moyenne à forte	Concurrence des plantes vasculaires Pollution, notamment par les phosphates	Bon	Fort	Maîtrise des pollutions et de l'eutrophisation des milieux
* Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	9180-10	Tillaies acidiphiles à Valérianes triséquée du Massif central	41.4	0,2%	Faible	Faible	Exploitation Erosion / déracinement	Moyen	Moyen	Non intervention préférable
*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	91E0	91E0-8	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	44.32	13,3%	Faible	Moyenne	Modification du régime hydrique Remplacement par de la populiculture Envahissement par espèces introduites	Mauvais	Majeur	Maintenir un mélange d'essences feuillues Maintenir la structuration verticale et horizontale de la végétation Lutter contre l'envahissement par des espèces introduites
		91E0-9	Formation se rapprochant des Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	44.33	0,5%	Moyenne	Moyenne		Mauvais	Majeur	
		91E0-11	Aulnaies à hautes herbes	44.332	1,1%	Bonne	Faible		Bon	Fort	
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> ssp.	3140	3140-1	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	22.12 x 22.44	ponctuel	Bonne	Moyenne	Fermeture totale du milieu Mise en culture ou en boisement	Bon	Moyen	Limiter la fermeture du milieu Favoriser les éclaircies.
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricion-Batrachion</i>	3260	3260-5	Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	24.44 x 24.14 & 15	6,1%	Moyenne	Faible	Fluctuation des débits Sédimentation Nautisme	Bon	Moyen	Maintenir le débit Limiter l'envasement Maintenir la qualité de l'eau
		3260-6	Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	24.44 x 24.11 à 13	1%	Bonne	Faible		Bon	Moyen	
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	2370	3270-1	Bidention des rivières et <i>Chenopodion rubri</i>	24.52	ponctuel	Bonne	Moyenne	Remplacement par des roselières puis des saulais Envahissement par des espèces introduites	Moyen	Moyen	Proscrire le curage et l'enrochement des berges Elimination des espèces invasives
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>)	6210	6210-12	Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables	34.322H	0,13%	Bonne	Faible	Abandon du pastoralisme et extension des activités agricoles	Bon	Majeur	Gestion par fauche et pâturage extensif
			Pelouses calcicoles acidiclinales atlantiques	34.322H	0,2%	Bonne	Moyenne		Moyen à bon	Majeur	
		6210-26	Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	34.322E	0,24%	Bonne	Moyenne		Bon	Majeur	
Parcours substeppique de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i>	6220*	6220-4	Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques	34.51	ponctuel	Bonne	Moyenne	Abandon du pastoralisme et extension des activités agricoles	Bon	Majeur	Gestion par fauche et pâturage extensif

Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	5130-2	Junipérais planitiaires secondaires à montagnardes à Genévrier commun	31.880	<0,1%	Bonne	Forte	Fermeture totale du milieu Mise en culture ou en boisement	Mauvais à bon	Majeur	Limiter la fermeture du milieu Favoriser les éclaircies.
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	6410	6410-4	Pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes	37.311	ponctuel	Bonne	moyenne	Drainage Mise en culture Fermeture naturelle par envahissement arbustif	Bon	Moyen	Eviter la fermeture du milieu Proscrire le surpâturage, le drainage et l'écochage
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	37.1	0,5%	Bonne	moyenne	Fermeture naturelle Modification du régime hydrique	Bon	Fort	Elimination de ligneux Laisser des zones d'abandon pour le développement de cet habitat
		6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	37.71	0,1%	Moyenne à bonne	forte	Pollution des eaux Envahissement par des espèces introduites	Moyen	Fort	
Tourbières basses alcalines	7230	7230-1	Végétation des bas-marais neutro-alcalins	54.2	Réapparition possible	faible		Fermeture naturelle par des grandes plantes herbacées et des ligneux Exploitation de la tourbe	-	-	Limiter la dynamique naturelle progressive par le pâturage extensif ou fauche
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	-	Grottes non exploitées par le tourisme	65	ponctuel	Bonne	Faible	Fréquentation humaine	Bon	Moyen	Absence de fréquentation touristique, limitation de l'accès
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	9340-10	Yeuseraies aquitaines	45.33	0,2%	Bonne	faible	Incendies Exploitation sylvicole non encadrée Urbanisation	Bon	Moyen	Non intervention préférable pour favoriser la dynamique naturelle

TABLEAU 6 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Espèces	Code Natura 2000	Statut européen	Effectifs	Vulnérabilité sur le site	Menaces	Habitat de l'espèce	Degré de conservation des habitats	Possibilité de restauration	Niveau d'enjeu	
Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	1356	IC	Présence connue sur une grande partie de la Charente et de ses affluents	Forte	Destruction des habitats Destructions directes Compétition avec le Vison d'Amérique Apparition d'une pathologie nouvelle Contamination par des biocides	Tout types de zones humides	Bon	Conservation et restauration des habitats Contrôle du Vison d'Amérique Maintien d'une bonne qualité des eaux de surface. Aménagements sur les voies à grande circulation.	Majeur	
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1355	IC	Présence sur l'ensemble de la vallée de la Charente	Moyenne	Pollution et eutrophisation de l'eau Diminution des ressources alimentaires Dérangement Contamination par des biocides	Cours d'eau, marais, plan d'eau	Bon	Veiller à la non fragmentation des habitats Maintien des niveaux d'eau Maintien d'une bonne qualité des eaux de surface.	Majeur	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	IC	Effectifs généralement faibles	Moyenne	Dérangement en période hivernale dans les cavités Fermeture des combles Diminution des surfaces en prairies pâturées Emploi d'insecticides Arrachage de haies et des boisements de feuillus	Paysage semi-ouvert, boisements, prairies bocagères, ripisylves, cavités souterraines	Moyen	Proscrire les traitements phytosanitaires Conserver les ripisylves de bord de cours d'eau et les boisements alluviaux Conserver les prairies de fauche Conserver les zones humides Sensibiliser les riverains en cas de présence dans les habitations Mettre en place des protections empêchant l'accès aux cavités Limiter la fermeture des bâtiments potentiels à l'établissement de colonies	Majeur	
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hippodromes</i>	1303	IC	Effectifs faibles	Moyenne		Paysage semi-ouvert, boisements, prairies avec corridors boisés, cavités souterraines	Moyen		Fort	
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	IC	Effectifs faibles mais répartition régulière	Moyenne		Paysage semi-ouvert, boisements, prairies, cavités souterraines	Moyen		Fort	
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	IC	Observation ponctuelle	Moyenne		Paysage semi-ouvert, boisements, prairies, cavités souterraines	Moyen		Moyen	
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	IC	Faibles effectifs	Moyenne		Paysage semi-ouvert, boisements, prairies, cavités souterraines	Moyen		Moyen	
Barbastelle <i>Barbastellus barbastella</i>	1308	IC	Individus isolés Effectifs faibles	Moyenne		Coupe des vieux arbres Arrachage des haies Réduction des surfaces boisées	Boisements de feuillus, ripisylve, cavités souterraines		Bon	Moyen
Grande Alose et Alose feinte <i>Alosa alosa et Alosa fallax</i>	1102 et 1103	IC	10 et 2 frayères de reproduction connues	Forte		Dégradation quantitative et qualitative de la ressource en eau Infranchissabilité de seuils	Substrat grossier de cailloux		Moyen	Amélioration de la qualité de l'eau Rétablissement de la transparence des ouvrages Protection des zones de frayères

TABLEAU 6 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	1095	IC	3 frayères de reproduction connues	Forte	Dégradation quantitative et qualitative de la ressource en eau Infranchissabilité de seuils	Faciès de plat courant et profond	Moyen	Amélioration de la qualité de l'eau Rétablissement de la transparence des ouvrages Protection des zones de frayères	Fort
Saumon atlantique <i>Salmo salar</i>	1106	IC	Zones potentielles de frayères Présence historique sur la Charente	Forte	Dégradation quantitative et qualitative de la ressource en eau Infranchissabilité de seuils	Fond caillouteux et courant d'eau fraîche	Faible	Amélioration de la qualité de l'eau Rétablissement de la transparence des ouvrages Protection des zones de frayères	Fort
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	1220	IC	Observation ponctuelle	Forte	Destruction des habitats due à l'intensification agricole Destructions directes Dégradation de la qualité de l'eau Fréquentation excessive du fleuve	Etangs, lacs, mares, marais, cours d'eau lents ou rapides	Mauvais	Conservation d'une végétation aquatique suffisante Régulation de l'utilisation des herbicides	Majeur
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	IC	Présence régulière sur le site	Faible	Modifications hydrauliques Pollution des cours d'eau Fauchage des berges	Petits cours d'eau oxygénés	Moyen	Maintien de l'entretien de fossé, sans curage.	Moyen
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041	IC	Présence régulière, effectifs importants	Faible	Aménagement des berges, destruction de la ripisylve Pollution des cours d'eau	Secteurs lents des grands et moyens cours d'eau	Bon	Préservation des berges Amélioration de la qualité des eaux.	Moyen
Gomphe de Graslin <i>Gomphus graslinii</i>	1046	IC	Répartition hétérogène sur la Charente Effectifs faibles	Moyenne	Dégradation de l'habitat Pollution des cours d'eau	Secteurs lents des grands et moyens cours d'eau	Bon	Eviter l'extraction de granulats Maintien d'une végétation aquatique abondante	Fort
Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar</i>	1060	IC	Faible effectif localisé sur un affluent	Faible	Plantations de ligneux et maïsiculture Drainage des zones humides Surpâturage	Prairies humides, bordures de ruisseaux	Moyen	Entretien des prairies par pâturage et fauche	Majeur
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1065	IC	Présence sur 2 sites Effectifs faibles	Forte	Modifications hydrauliques Drainage des zones humides Surpâturage	Prairies humides tourbeuses, tourbières	Bon	Entretien des tourbières	Majeur
Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	1088	IC	Rare sur la zone d'étude	Moyenne	Disparition des vieux boisements	Forêts de chêne est arbres isolés	Moyen	Maintien des vieux chênes sénescents Création d'îlots de vieillissement	Moyen
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	1087	IC	Rare sur la zone d'étude	Forte	Abattage des arbres sénescents	Bois alluviaux et hêtraies de plaine	Moyen	Mise en place de grains de vieillissement dans les peuplements	Majeur

V.3.SYNTHESE DES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au vu des diagnostics biologique et socio-économique, le tableau ci-dessous récapitule les principaux enjeux de conservation des habitats sur le site de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents ».

Ce tableau a servi de support de travail aux réunions de groupe de travail. Il présente les relations entre les usages sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

Les principaux enjeux concernent :

- Le maintien des activités de production liées à l'hydrosystème (agriculture, sylviculture, pisciculture) et la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Le maintien et l'adaptation des activités de production liées à l'hydrosystème (agriculture, sylviculture,) pour le maintien d'une occupation du sol équilibrée milieux naturels / milieux anthropisés et pour une meilleure prise en compte des exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- L'adaptation des usages du fleuve (gestion des ouvrages, prélèvements d'eau) vers un fonctionnement plus « naturel » de l'hydrosystème
- L'adaptation des activités de loisirs (chasse, pêche, randonnée, activités nautiques, tourisme vert) vers une limitation des perturbations des milieux et du dérangement des espèces

TABLEAU 7 - ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS VIS-A-VIS DES USAGES

EFFET SUR ↓	Agriculture	Sylviculture	Pisciculture	Activités industrielles	Gestion hydraulique / ouvrages	Régulation espèces nuisibles	Chasse	Pêche	Randonnée	Escalade	Nautisme	Baignade	Activités motorisées	Gestion patrimoine / Tourisme	Communes / Habitants	
*Marais calcaires	Drainage, mise en culture de maïs, pollution aux phosphates	Remplacement par la populiculture												Sensibilisation du public		
* Forêt de pentes, éboulis, ravins		Vieillessement boisements, non exploitation											Dégradations			
* Forêts alluviales		Exploitation			Gestion sévère des ripisylves			Fréquentation, aménagement des berges								
		Vieillessement														
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique	Assèchement des mares Mise en culture															
Rivières des étages planitiaires à montagnard	Hyper eutrophisation, sédimentation										Dégradations					
Rivières avec berges vaseuses																
Pelouses sèches semi-naturelles et parcours substeppe	Déprise agricole												Dégradations			
Formations à Genévrier																
Prairies à Molinie																
Mégaphorbiaies hydrophiles		Remplacement par la populiculture														
		Coupe de peupleraie														
Tourbières basses alcalines	Mise en culture de maïs, drainage	Remplacement par la populiculture											Dégradations			
Grottes non exploitées par le tourisme														Fréquentation		
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		Non intervention												Sensibilisation du public	Non intervention	

Légende : pratique très favorable pratique favorable aucun effet pratique défavorable pratique très défavorable

TABLEAU 12 - ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES VIS-A-VIS DES USAGES

EFFET SUR ↓	Agriculture	Sylviculture	Pisciculture	Activités industrielles	Gestion hydraulique / ouvrages	Régulation espèces nuisibles	Chasse	Pêche	Randonnée	Escalade	Nautisme	Baignade	Activités motorisées	Gestion patrimoine / Tourisme	Communes / Habitants	
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Produits phytosanitaires Curage des fossés		Apport matières organiques dans l'eau	Pollutions ponctuelles										Sensibilisation du public	Préservation de la qualité de l'eau	
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Produits phytosanitaires				Entretien excessif											
Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar</i>	Surpâturage	Boisements, disparition des prairies humides														
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Produits phytosanitaires, Drainage, surpâturage															
Gomphe de Graslin <i>Gomphus graslinii</i>	Produits phytosanitaires, Drainage		Apport matières organiques dans l'eau	Pollutions ponctuelles												Préservation de la qualité de l'eau
Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Vieux arbres conservés															Conservation des vieux arbres
	Dessouchage / coupes à blanc															
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	Vieux arbres conservés															Préservation de la qualité de l'eau
	Dessouchage / coupes à blanc															
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Produits phytosanitaires	Coupe ripisylve	Apport matières organiques dans l'eau	Pollutions ponctuelles	Mauvaise transparence des ouvrages	Cage à trous à vison Limitation lutte chimique	Empoisonnement Elimination directe						Dérangement		Dérangement	Préservation de la qualité de l'eau
Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>																
Barbastelle <i>Barbastellus barbastella</i>	Vieux arbres conservés														Dérangement ponctuel Réfection d'ouvrages (ponts, vieux bâtiments...)	
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>																
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>																
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	Produits phytosanitaires	Vieux arbres conservés														
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>																
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>																
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	Comblement des mares												Dérangement	Curage fossés		
	Produits phytosanitaires															
Poissons migrateurs	Débit d'étiage			Pollutions ponctuelles	Mauvaise transparence des ouvrages								Dérangement, dégradation des zones de frayères			

Légende : pratique très favorable pratique favorable aucun effet pratique défavorable pratique très défavorable

VI.PRINCIPES ET OBJECTIFS DE GESTION

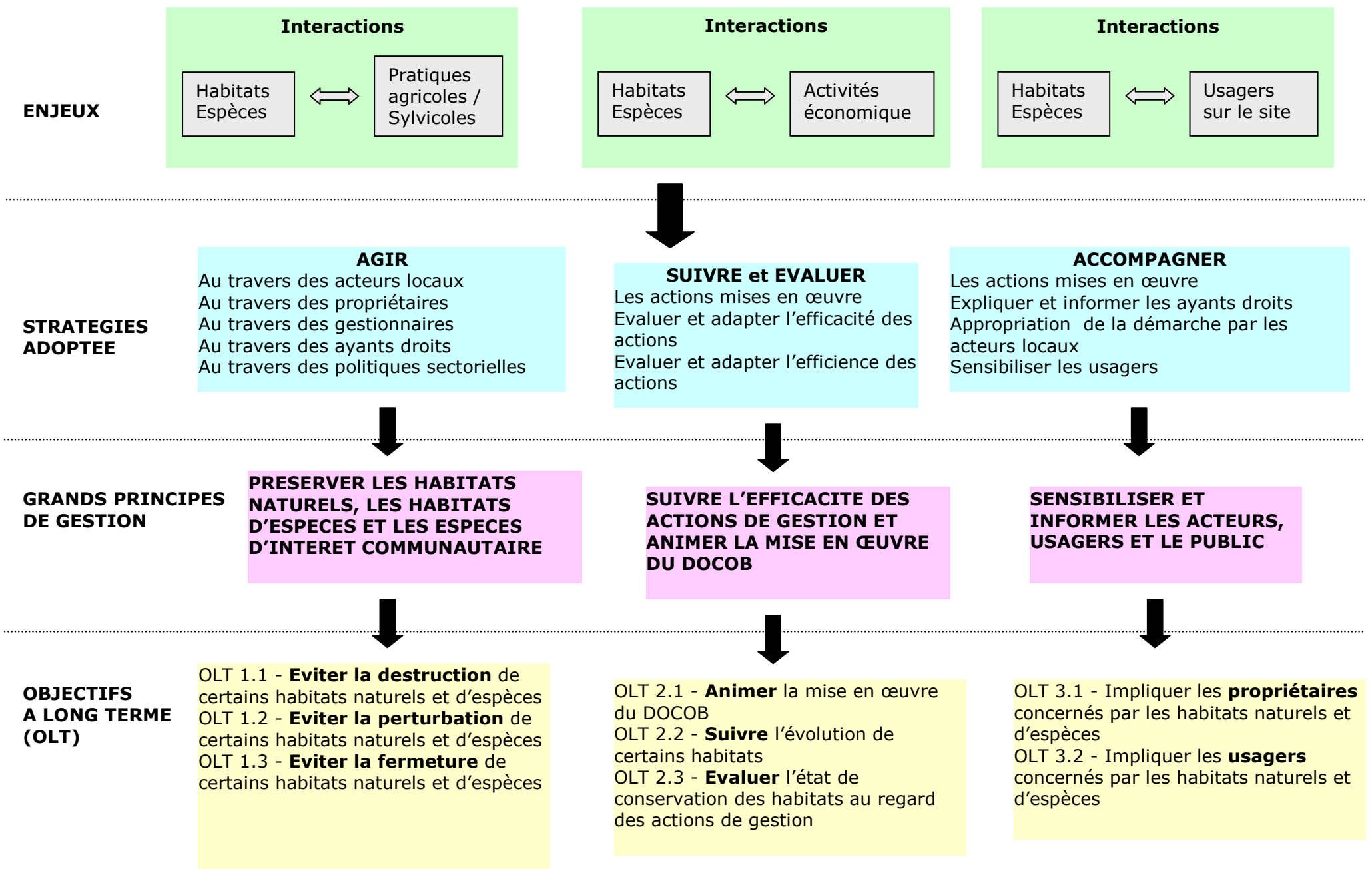
L'analyse des diagnostics biologiques et socio-économiques a permis de dresser les principaux enjeux de conservation pour le site Natura 2000. Ces enjeux permettent de fixer les **objectifs de gestion** du site, qui serviront de socle à l'élaboration du programme d'action du DOCOB.

VI.1.DEMARCHE METHODOLOGIQUE PROPOSEE

La démarche méthodologique appliquée est la suivante :

1. Définition des **grands principes de gestion** (voir paragraphe suivant).
2. Chaque grand principe de gestion est décliné en **objectifs à long terme**. (Cf. figure et tableaux ci-après).
3. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés à leur tour en **orientations de gestion ou objectifs opérationnels** sur une période de 6 ans.
4. Les objectifs opérationnels définis sont ensuite traduits en **mesures de gestion concrètes**, qui composent le programme d'action sous forme de « fiches actions ».

La définition des orientations de gestion et des mesures de gestion concrètes a été réalisée en s'appuyant sur des groupes de travail thématiques rassemblant les acteurs et usagers du territoire. Elles ont été validées en comité de pilotage.



VI.2.GRANDS PRINCIPES DE GESTION

Les grands principes de gestion sont propres au site et conformes à la démarche Natura 2000. Ils visent la préservation à long terme des habitats et des espèces ayant justifié la délimitation du site selon un principe de gestion durable.

Le tableau 1 ci-dessous énumère les trois grands principes de gestion qui sont retenus pour le DOCOB « Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents », au regard des enjeux de conservation identifiés et de la stratégie adoptée (Cf. figure page précédente).

TABLEAU 1 - GRANDS PRINCIPES DE GESTION DU SITE	
1	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les espèces
2	Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
3	Sensibiliser et informer les acteurs, les usagers et le public

➤ **1^{er} principe de gestion : Préserver les habitats naturels et des espèces (PHE)**

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires, habitats remarquables) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, voire même leur restauration.

Lors de leur définition, il a été tenu compte des instruments de planification existants et disponibles (PLU, SDAGE, PGE...) ; des moyens économiques, humains et financiers mobilisables ; et des projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés dans le cadre des ateliers thématiques).

D'une manière générale, les objectifs et les actions définis dans le cadre de la gestion des habitats naturels doivent permettre d'assurer la conservation des habitats d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces et des espèces vivant dans ces milieux. C'est pourquoi, les propositions d'actions de gestion comprennent également des actions de gestion des habitats d'espèces.

➤ **2^{ème} principe de gestion : Suivis et Animation du Docob (SA)**

Pour évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures de gestion préconisées pour les habitats et pour les espèces, il est impératif de mettre en place des actions de suivi scientifique. Des actions pour l'installation d'équipements voués à permettre le suivi de certaines espèces sont aussi incluses dans cette thématique.

D'autres actions comprises sous cette thématique ont pour objectif d'assurer la mise en œuvre efficace et le bon déroulement de l'exécution du programme d'actions du DOCOB.

Il s'agit notamment d'actions d'animation pour « promouvoir » le DOCOB, d'actions de coordination des actions préconisées dans les fiches actions, et d'actions de gestion du site.

➤ **3^{ème} principe de gestion: Information et Sensibilisation des acteurs, usagers et public (SI)**

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour susciter l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée à bien.

De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les nombreux visiteurs sur les richesses de ce site et sur l'importance de sa préservation.

VI.3.LES OBJECTIFS A LONG TERME ET LA STRATEGIE D'ACTION ADOPTEE

➤ **Définition des OLT et des thématiques d'étude**

Les grands principes de gestion ont été déclinés en plusieurs « objectifs à long terme » afin de préciser les champs d'action des objectifs opérationnels.

TABLEAU 2 - LES OBJECTIFS A LONG TERME		
	Grands principes de gestion	Objectifs à long terme (OLT)
1	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les espèces	OLT 1.1 - Eviter la destruction de certains habitats naturels et d'espèces OLT 1.2 - Eviter la perturbation de certains habitats naturels et d'espèces OLT 1.3 - Eviter la fermeture de certains habitats naturels et d'espèces
2	Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB	OLT 2.1 - Animer la mise en œuvre du DOCOB OLT 2.2 - Suivre l'évolution de certains habitats OLT 2.3 - Evaluer l'état de conservation des habitats au regard des actions de gestion
3	Sensibiliser et informer les acteurs, les usagers et le public	OLT 3.1 - Impliquer les propriétaires concernés par les habitats naturels et d'espèces OLT 3.2 - Impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces

Les diagnostics biologique et socio-économique avaient permis de dégager les principaux enjeux de conservation du site. Ceux-ci étaient liés aux interactions favorables et défavorables entre les habitats (naturels et d'espèces) et les différents usages et activités sur le site.

Les spécificités du site de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » permettent dégager 4 grands thèmes relatifs à ces enjeux :

- VOLET AGRICOLE. Le contexte de la vallée alluviale de la Charente est principalement agricole. Les problématiques liées au maintien des milieux ouverts, de l'occupation du sol et de la nature des cultures (et notamment le ratio Prairies/Grandes cultures) sont majeures sur le site.
- VOLET FORESTIER. En tant que « vallée alluviale », le site de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac » est concerné par la présence sur la majorité du linéaire fluvial de boisement alluviaux et de ripisylve, ainsi que monoculture de peuplier sur les secteurs les plus larges du lit majeur.
- VOLET EAU ET MILIEUX HUMIDES. Par la nature même du site, un grand nombre d'enjeux sont relatifs à la ressource en eau et à ses milieux associés. La gestion quantitative et qualitative de l'eau, et la préservation des milieux et des espèces des milieux aquatiques et humides constituent les enjeux majeurs de ce site.
- VOLET ACTIVITE DE LOISIRS ET DE PLEIN AIR. Un certain nombre d'enjeux ayant émergés du diagnostic étaient liés aux pratiques et aux usages qui sont exercés au sein du périmètre du site : randonnée, canotage, pêche, chasse.

➤ **Définition des stratégies d'action par thématique d'enjeu**

TABLEAU 3 – STRATEGIES D’ACTION PAR THEMATIQUE D’ENJEU

Thématiques des enjeux	Stratégies mises en oeuvre
Agriculture	<p>Aider à la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans le cadre de l’ensemble des politiques publiques locales, régionales et nationales</p> <p>Aider à la reconnaissance économique de la fonction des habitats naturels et des espèces</p> <p>Insister sur le rôle prépondérant de l’Homme (et notamment des agriculteurs) dans le maintien d’un certain nombre d’habitats « ouverts »</p> <p>Faire s’approprier la démarche par les agriculteurs volontaires</p> <p>Soutenir et valoriser les pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces milieux</p> <p>Améliorer les pratiques, modes d’entretien et de gestion de ces milieux</p> <p>Permettre (ou améliorer) la « rentabilité » économique des pratiques agricoles dont dépendent souvent le bon état de conservation des habitats naturels et d’espèces.</p> <p>Mettre en place une gestion conservatoire des habitats les plus sensibles et les plus menacés</p> <p>Mettre en place un suivi des actions entreprises et les adapter en fonction des résultats obtenus</p> <p>Impliquer les agriculteurs et les informer des résultats des actions entreprises</p>
Sylviculture	<p>Aider à la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans le cadre de l’ensemble des politiques publiques locales, régionales et nationales</p> <p>Soutenir et valoriser les pratiques sylvicoles adaptées aux caractéristiques des milieux boisés patrimoniaux</p> <p>Soutenir et valoriser les pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces milieux</p> <p>Améliorer les pratiques, modes d’entretien et de gestion de ces milieux</p> <p>Améliorer les pratiques, modes d’entretien et de gestion des boisements de production de la vallée de la Charente</p> <p>Permettre (ou améliorer) la « rentabilité » économique des pratiques sylvicoles dont dépendent souvent le bon état de conservation des habitats naturels et d’espèces</p> <p>Mettre en place un suivi des actions entreprises et les adapter en fonction des résultats obtenus</p> <p>Impliquer les sylviculteurs et propriétaires forestiers et les informer des résultats des actions entreprises</p>
Eau et milieux associés	<p>Aider à la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans le cadre de l’ensemble des politiques publiques locales, régionales et nationales</p> <p>Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau, à l’échelle des bassins versants</p> <p>Soutenir et accompagner les actions collectives de gestion de la ressource en eau (Syndicats hydrauliques) et des milieux aquatiques (Associations de piégeurs) prenant en compte les sensibilités environnementales</p> <p>Apporter une assistance technique et financière aux travaux ou investissement visant au maintien ou à l’amélioration d’habitats aquatiques ou humides</p> <p>Sensibiliser les propriétaires, les acteurs et les usagers du fleuve et de ses affluents aux usages respectueux des milieux aquatiques et humides</p> <p>Mettre en place un suivi des actions entreprises et les adapter en fonction des résultats obtenus</p>
Activités de loisir et de plein air	<p>Pour garantir la durabilité des activités humaines, de loisirs en particulier, trouver un équilibre permettant le maintien de la ressource sur laquelle elles s’appuient</p> <p>Impliquer les différents acteurs dans une politique raisonnée et durable</p> <p>Sensibiliser et informer les propriétaires, les acteurs, les usagers et le grand public sur les usages respectueux des milieux aquatiques et humides</p> <p>Sensibiliser et informer les propriétaires, les acteurs, les usagers et le grand public sur l’existence d’un patrimoine naturel riche, original et sensible</p>

VI.4.LES OBJECTIFS DE GESTION (OU OBJECTIFS OPERATIONNELS)

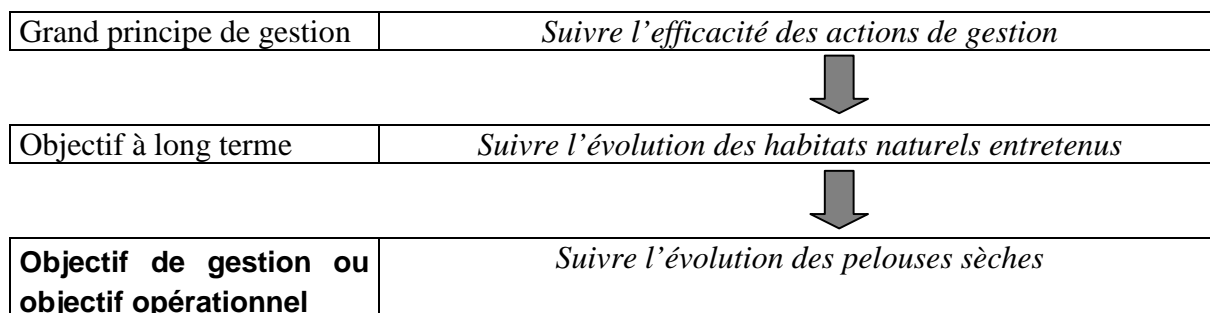
VI.4.1.CONCERTATION

La définition des objectifs de gestion a fait l'objet d'un travail en concertation avec les acteurs locaux du site lors d'ateliers thématiques, relatifs aux volets définis plus haut:

- ✓ **L'Agriculture**, et notamment les enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire liés aux systèmes agropastoraux.
- ✓ **La Sylviculture**, et notamment les enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire liés aux milieux boisés.
- ✓ **L'Eau et la gestion des milieux humides**, et notamment les habitats naturels et habitats d'espèces liés aux écosystèmes aquatiques et aux milieux humides de la Charente et ses affluents.
- ✓ **Les Activités de loisirs et de plein air**, et notamment la prise en compte des enjeux écologiques du site par les différents acteurs liés aux activités de loisirs du site, ainsi qu'à la sensibilisation du public.

Pour les 3 premiers thèmes de travail, un découpage géographique « amont/aval » a permis la tenue de 2 réunions par thème.

Ce double découpage géographique et par thématique a permis une répartition de la charge de travail, rendue nécessaire par la surface du site et le nombre de communes impliquées. Les ateliers se sont tenus en janvier et février 2007. Le travail en atelier thématique a consisté à définir les orientations de gestion pour le présent Docob. Le principe est tel que présenté dans l'exemple suivant :



VI.4.2. PRESENTATION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS: PREMIER ET DEUXIEME GRAND PRINCIPE DE GESTION

Les objectifs de gestion du premier et du deuxième grand principe de gestion sont décrits pour chacun des thèmes abordés en réunion de travail.

VI.4.2.1. Volet « Agriculture »

➤ Maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux

Le Damier de la Succise (UE 1065) et le Cuivré des marais (UE 1060) fréquentent certaines prairies humides et mégaphorbiaies abritant leur plante hôte. Les populations observées présentent des effectifs réduits et localisés : respectivement la vallée de la Boème et la vallée de l'Echelle.

Il conviendra d'informer les propriétaires sur la présence de ces espèces et de leur mettre à disposition des outils de gestion (Contrat N2000, MAE t et Charte N2000) pour les inciter à continuer à gérer leurs parcelles selon des pratiques favorables.

➤ Préconiser des pratiques agricoles dites « agro-environnementales »

Le dispositif de mesures agroenvironnementales (MAE) du programme de développement rural hexagonal comprend des mesures territorialisées ayant pour vocation de s'appliquer à des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'actions prioritaires dont font partie les sites N2000.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite l'émergence d'un projet agroenvironnemental validé en commission régionale agroenvironnementale et porté par un opérateur désigné par arrêté préfectoral.

Le projet comprend un diagnostic agroenvironnemental et des cahiers des charges pour chaque MAE proposées par type de couvert ou d'habitats en s'appuyant sur une combinaison d'engagements unitaires prévus dans une liste nationale notifiée dans le cadre du PDRH.

Certaines espèces ou habitats d'intérêt communautaire du site pouvant profiter de ces mesures, l'émergence et l'élaboration d'un projet de MAE territorialisées devront être encouragées.

➤ Eviter la fermeture des milieux ouverts « herbacés » : pelouses sèches, formations à Genévriers, parcours substeppiques et prairies à Molinie

Ces habitats sont des milieux semi-naturels issus de l'activité de l'Homme, notamment via l'agriculture et l'élevage. Ils sont souvent issus d'espaces pacagés et parfois aujourd'hui abandonnés. Sans intervention ils évolueront vers des stades forestiers. Leur conservation nécessite un entretien régulier.

L'objectif est donc ici d'**entretenir ces milieux ouverts par le maintien d'une activité agricole** si elle existe, ou par sa mise en place dans le cas contraire. Des

conventions pourraient être envisagées entre les agriculteurs et les propriétaires des différentes parcelles.

Il est à noter que cet objectif sera également favorable aux chiroptères, qui utilisent ces milieux comme territoire de chasse.

➤ **Eviter la fermeture des Marais calcaires à *Cladium mariscus* (UE 7210*)**

Le marais de Gensac-la-Pallue présente une importante surface (40ha) de cet habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire. Celui-ci présente un bon état de conservation, malgré une colonisation par les ligneux sur certains secteurs.

Ce type d'habitat, autrement appelé « Cladiaie », est un milieu naturel instable subissant une dynamique naturelle de colonisation par les ligneux. Les cladiaies sont souvent issues d'espaces anciennement exploités (pacage, fauche) puis abandonnés. Sans intervention elles évolueront vers des stades forestiers. En l'absence d'une utilisation « agro-pastorale », leur conservation nécessite un **entretien par un débroussaillage régulier**.

Cette formation possède une structure verticale particulière, favorable à la diversité faunistique, notamment en insectes. Cependant sa valeur patrimoniale floristique reste faible au regard de son caractère presque monospécifique. L'objectif est alors d'intervenir « en mosaïque », afin de permettre l'expression sur des zones contiguës de formation denses et ouvertes. Une approche expérimentale est à préconiser afin d'affiner et d'adapter les techniques et modes d'intervention : fauche, débroussaillage, bûcheronnage, période et périodicité d'intervention, surface traitée etc. Quelques placettes de fauche couvrant chacune 100 m² environ pourraient être envisagées, avec une intervention tardive (août- septembre) de périodicité tri ou quadri annuelle.

➤ **Restaurer les milieux ouverts « herbacés » (pelouses sèches, formations à Genévriers, parcours substeppiques et prairies à Molinie) en cours de fermeture**

Les habitats ouverts d'intérêt communautaire qui sont déjà dégradés (enfrichés ou fortement colonisés par des ligneux, hors Genévriers pour l'habitat à Genévrier) pourront bénéficier d'une intervention ponctuelle de restauration préalable à l'entretien.

L'objectif est ici d'intervenir mécaniquement ou manuellement (débroussaillage, dessouchage, bûcheronnage) en relation avec les agriculteurs présents sur la zone ou toute structure compétente pour ces interventions. Il s'agira de reconstituer un habitat naturel ou d'espèce en bon état de conservation, que l'entretien sur le long terme permettra de maintenir.

Des conventions pourraient être là aussi envisagées entre les agriculteurs et les propriétaires des différentes parcelles.

➤ **Suivre l'évolution des habitats « ouverts »**

Dans le cadre de l'évaluation du Document d'objectifs, une **actualisation et une mise à jour de la cartographie** des habitats « ouverts », réalisée par des experts botanistes, et selon une périodicité et des modalités à définir, pourrait être envisagée afin de connaître leur évolution qualitative et quantitative.

De même, les habitats d'intérêt communautaire recensés dans le diagnostic pourront faire l'objet d'expertises permettant d'évaluer l'évolution de leur état de conservation.

➤ **Suivre l'évolution des habitats des papillons d'intérêt communautaire**

De la même façon, un suivi cartographique de l'habitat des papillons d'intérêt communautaire et de ses potentialités pourrait être réalisé.

➤ **Suivre l'évolution des parcelles agricoles contractualisées**

Afin de s'assurer de l'**efficacité des actions contractualisées**, une expertise botanique décrivant typicité et état de conservation de l'habitat naturel visé par la mesure, associée à une cartographie actualisée et à échelle fine seront réalisées sur chaque parcelle sur laquelle un contrat aura été signé dans le cadre de Natura 2000, et permettront de caractériser son évolution. Le cas échéant le cahier des charges du contrat pourra être modifié et adapté en fonction des objectifs de conservation décrits dans le DOCOB.

➤ **Suivre l'évolution de l'habitat et des populations de papillons d'intérêt communautaire sur les parcelles agricoles contractualisées**

Le maintien des prairies et milieux ouverts mais aussi l'application de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement via des Mesures Agro Environnementales sont autant d'actions favorables aux papillons (mais aussi aux chiroptères) d'intérêt communautaire sur le site. Une structure qualifiée pourrait être mandatée pour **étudier périodiquement l'évolution des populations** des ces espèces. En parallèle, une évaluation de la qualité (**état de conservation**) des habitats d'espèces pourrait être menée sur les parcelles contractualisées.

VI.4.2.2. Volet forestier

➤ **Laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers**

En l'absence d'infrastructures de desserte ou lorsque la topographie ne permet pas d'envisager des interventions dans des conditions économiquement acceptables il est préférable de **laisser en évolution libre** les habitats forestiers d'intérêt communautaire (Forêt de chênes verts UE 9340, Forêts de pentes UE 9180, voire Aulnaies-frênaies alluviales UE 91E0) Il n'apparaît pas souhaitable de favoriser ou de promouvoir des interventions de gestion forestière sur ces parcelles où les contraintes d'intervention sont très fortes et qui présentent cependant en l'état un intérêt écologique.

Le risque de destruction de ces habitats est faible dans ces zones difficiles. Il est néanmoins opportun de se fixer un objectif de conservation de ces boisements, et la charte Natura 2000 semble être l'outil adapté afin de préconiser une non destruction de ces habitats.

➤ **Favoriser une gestion sylvicole « environnementale »**

Dans le cas inverse de celui présenté dans le point précédent, donc lorsque la configuration du terrain le permet, il apparaît bénéfique de favoriser la gestion des différents habitats forestiers d'intérêt communautaire recensés sur le site. Au vue de l'importance en surface des peupleraies au sein du site (environ 10% de la surface totale) et de la présence d'habitats d'intérêt communautaires en sous-bois des peuplements (mégaphorbiaies notamment), il est apparu pertinent de proposer des objectifs de gestion spécifiques à cette sylviculture. De même, des objectifs spécifiques ont été déclinés pour la gestion des boisements rivulaires, dont dépendent de nombreuses espèces animales.

✓ Favoriser une gestion sylvicole environnementale adaptée aux habitats d'intérêt communautaires

✓ Favoriser une gestion sylvicole environnementale adaptée aux peupleraies « mixtes » avec forêt alluviale ou mégaphorbiaies, et aux peupleraies « pures » (Cf. le « *Protocole populiculture environnement* »).

✓ Favoriser une gestion sylvicole environnementale adaptée aux ripisylves

Il apparaît enfin nécessaire de **limiter les actions intensives** sur les boisements, en déconseillant par exemple les coupes rases de plus de 2 ha.

➤ **Conserver l'habitat des insectes saproxyliques**

Le Grand Capricorne (UE 1088) est présent sur certains boisements de feuillus, notamment à vieux chênes. De même la Rosalie des Alpes (UE : 1087) est présente dans des boisements alluviaux, notamment à vieux frênes. Certaines pratiques peuvent nuire à ces espèces (dessouchage, coupe et suppression des arbres sénescents...). Néanmoins, l'exploitation des boisements de la vallée étant relativement faible, ces espèces semblent peu menacées.

L'objectif de conservation de ces insectes sera donc la **conservation des vieux** arbres et des souches. L'objectif précédent « **laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers** » est tout à fait en accord avec la conservation de l'habitat de ces espèces saproxyliques. Cette conservation des vieux arbres devra évidemment être réalisée avec un respect des règles de sécurité.

➤ **Conserver l'habitat de la Barbastelle**

La Barbastelle (UE 1308) est une chauve-souris qui affiche une préférence marquée pour les forêts mixtes âgées. Il est donc nécessaire de favoriser le vieillissement naturel des boisements présents dans la vallée de la Charente, et d'éviter toute exploitation intensive de ces milieux.

L'objectif de « **laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers** » est donc tout à fait approprié à la conservation de l'habitat d'espèce de la Barbastelle. Dans le cadre d'une gestion possible des boisements, le gestionnaire des parcelles pourra s'informer sur leur utilisation éventuelle par cette chauve-souris auprès de structures spécialisées (ex Charente Nature), qui pourra les orienter sur des méthodes favorisant la conservation de l'habitat d'espèce.

➤ **Suivre l'évolution des habitats forestiers**

Dans le cadre de l'évaluation du Document d'objectifs, une **actualisation et une mise à jour de la cartographie** des habitats forestiers, réalisée par des experts botanistes, et selon des modalités et une périodicité à définir, pourrait être envisagée afin de connaître leur évolution qualitative et quantitative.

De même, les habitats d'intérêt communautaire recensés dans le diagnostic pourront faire l'objet d'expertises permettant d'évaluer l'évolution de leur état de conservation.

➤ **Suivre l'évolution des habitats des insectes saproxyliques**

De la même façon, un suivi cartographique de l'habitat des insectes saproxyliques et de ses potentialités pourrait être réalisé.

➤ **Suivre l'évolution des parcelles forestières contractualisées**

Afin de s'assurer de **l'efficacité des actions contractualisées**, une expertise botanique décrivant typicité et état de conservation de l'habitat naturel visé par la mesure, associée à une cartographie actualisée et à échelle fine seront réalisées sur chaque parcelle sur laquelle un contrat aura été signé dans le cadre de Natura 2000, et permettront de caractériser son évolution. Le cas échéant le cahier des charges du contrat pourra être modifié et adapté en fonction des objectifs de conservation décrits dans le DOCOB.

➤ **Etat de conservation de l'habitat des chauves-souris**

Le vieillissement des boisements et la préservation des gîtes sont autant d'actions favorables aux chiroptères sur le site. Une structure qualifiée pourrait être mandatée pour **étudier périodiquement l'évolution des populations** dans les différents gîtes d'hivernage et de reproduction. Une évaluation de la qualité de leurs territoires de chasse forestiers serait aussi intéressante.

VI.4.2.3. Volet « Eau et gestion des milieux humides »

➤ **Accompagner le travail des syndicats de rivières**

De nombreux Syndicat Intercommunaux d'Aménagement des rivières sont chargés par les communes du site de l'entretien, de la gestion ou encore de la restauration des berges de la Charente et de ses affluents. Plusieurs d'entre eux (SIAHP de la Touvre, SIAH de l'Echelle, SIAH de la Boëme) intègrent dans leurs cahiers des charges d'interventions des préconisations et actions favorables aux espèces et aux milieux naturels : prise en compte du Vison d'Europe, replantation de ripisylve avec des essences d'arbre autochtones...

En concertation avec ces syndicats et en s'appuyant sur les techniciens de rivières, il apparaît donc envisageable d'intégrer aux cahiers des charges des **préconisations d'usage** liées à la présence de certains habitats d'intérêt communautaire : aulnaies-frênaies alluviales et mégaphorbiaies, habitat de la Loutre et du Vison d'Europe, de la Cordulie à corps fin et de certains poissons.

L'objectif serait de **favoriser une gestion collective, concertée et sélective des berges et des cours d'eau** permettant de contenir l'érosion, de préserver la qualité de la ripisylve et de conserver les caractéristiques écologiques dont dépendent les espèces aquatiques d'intérêt communautaire ou leurs habitats.

Il s'agit de **s'assurer que les projets/programmes d'entretien des rivières, élaborés par les syndicats, prennent en compte les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire**. Une évaluation de ces programmes par l'animateur pourrait être envisagée dans le cadre du DOCOB : justification des différents axes du programme, adaptation de ces derniers aux différents objectifs de conservation énoncés dans le DOCOB etc. Chaque syndicat de rivière serait amené en fonction du contexte spécifique du cours d'eau impliqué, à **justifier chaque intervention** et à la confronter aux objectifs de conservation.

Une fois les objectifs des programmes définis et justifiés, un travail plus fin pourra être envisagé sur les cahiers des charges des interventions, sur les techniques employées, les périodes d'intervention, toujours en collaboration avec l'animateur du site Natura 2000.

Ce travail de fond de collaboration et d'accompagnement des syndicats pourrait faire l'objet d'une « fiche action » spécifique dans le DOCOB du site.

➤ **Présenter les pratiques favorables aux propriétaires**

Les SIAH interviennent sur toutes les communes du site. Cependant, les propriétaires sont libres d'entretenir leurs parcelles en bord de cours d'eau eux-mêmes, sans l'aide du syndicat.

De même, suite à une intervention des SIAH, offrant alors au propriétaire une accessibilité accrue à sa parcelle, celui-ci pourrait alors décider de « nettoyer » sa parcelle et de détruire les éventuels habitats présents. Afin d'éviter cela, et en complément de celles prescrites aux SIAH, des **préconisations d'usage spécifiques visant les propriétaires** pourraient être établies. Les SIAH apparaîtraient alors comme de bons interlocuteurs pour transmettre ces préconisations aux propriétaires.

➤ **Conserver certains embâcles**

Dans certains cas, les [embâcles](#) diversifient les écosystèmes d'eau courante. Ils procurent une nourriture abondante aux invertébrés et offrent des abris et des conditions de vie variées aux poissons. De plus, dans certains cas, les embâcles, peuvent participer à la stabilisation des berges en dissipant l'énergie des eaux.

Il pourrait donc être envisagé de **conserver certains embâcles quand cela est possible**, et donc de limiter leur enlèvement systématique. Un traitement au cas par cas avec une évaluation de la dangerosité effective de chaque embâcle serait à promouvoir.

➤ **Maintenir le régime hydrique des cours d'eau**

La présence sur la Charente et sur ses affluents de nombreux seuils et ouvrages hydrauliques peuvent être à l'origine de la modification du fonctionnement de l'hydrosystème fluvial. **Une gestion coordonnée, concertée et cohérente de l'ensemble des ouvrages** semble nécessaire. L'application d'une convention de gestion par les propriétaires d'ouvrages pourrait être envisagée. L'existence d'une association de propriétaires de moulins pourrait servir de porte d'entrée quant à l'information autour de cet enjeu et la mise en place d'une gestion concertée des ouvrages.

Le rôle des **annexes hydrauliques** (bras morts, réseaux de fossés...) dans le fonctionnement et la régulation du régime hydrique des cours d'eau, et comme zones de reproduction ou d'alimentation d'un certain nombre d'espèces (poissons, amphibiens, Vison e Loutre d'Europe) a été souligné.

L'objectif serait d'inclure un maximum de ces annexes au périmètre du site, d'en promouvoir l'entretien et de retrouver la connectivité d'un certain nombre d'entre eux.

➤ **Maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale**

L'ensemble des habitats aquatiques ou humides et des espèces qui y sont associées est tributaire d'une quantité d'eau suffisante, fournie par les cours d'eau ou par la nappe alluviale.

L'objectif est de maintenir cette quantité d'eau disponible, notamment en étiage, pour que les conditions écologiques des habitats aquatiques et humides soient conservées.

➤ **Maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau**

Il s'agira en particulier d'éviter les pollutions d'origine agricole et domestique, celles liées aux activités industrielles et à l'entretien des espaces publics, mais aussi celles provoquées par l'envasement et la sédimentation au niveau des ouvrages hydrauliques.

➤ **Préserver les zones de frayères**

Plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire sont présentes sur la Charente et se reproduisent : Saumon atlantique, Lamproies marines, Aloses. Certaines activités de loisirs peuvent avoir des répercussions sur la qualité de ces zones de frayère. Il pourra donc être envisagé **d'informer les associations de loisirs et de leur fournir une cartographie des zones de frayère à éviter.**

➤ **Favoriser la franchissabilité des ouvrages pour les poissons migrateurs**

Plusieurs espèces de poissons migrateurs d'intérêt communautaire sont présentes sur la Charente et se reproduisent : Saumon atlantique, Lamproies marines, Aloses. La présence de nombreux ouvrages sur les cours d'eau potentiellement utilisés pour la reproduction de ces espèces constitue un risque important pour la survie de ces populations.

L'objectif est de favoriser l'équipement d'un maximum d'ouvrage par des passes à poissons adaptées pour permettre leur libre circulation sur l'ensemble du bassin versant.

➤ **Préserver un habitat de qualité pour l'Agrion de mercure**

L'Agrion de Mercure se développe au sein de ruisseaux et ruisselets affluents de la Charente sur l'ensemble du site. Les effectifs sont moyens et l'espèce semble régulière sur le bassin versant.

De façon à préserver l'habitat de cette espèce, il est nécessaire de favoriser des interventions douces pour l'entretien des fossés sur lesquels elle est présente. Il pourra donc être envisagé d'émettre aux propriétaires concernés une **liste de préconisations** à respecter quant à l'entretien des fossés.

➤ **Poursuivre les efforts de conservation du Vison d'Europe dans le cadre de la lutte contre les populations de Ragondin**

Un important effort de lutte contre le Ragondin, espèce allochtone envahissante, est fourni sur le site par un ensemble de structures : communes, associations agréées de piégeurs, FDGDON 16, fédération de chasse etc. La prise en compte de la présence du Vison d'Europe est déjà effective avec le remplacement subventionné des cages-pièges par des cages avec trou pour permettre la fuite des Visons.

L'objectif est de permettre la poursuite et l'amélioration de l'efficacité de cet effort:

- Travail de sensibilisation et d'information des piégeurs du département (réunions d'information etc)
- Financement des kits de renforcement (trous de fuite pour le Vison) pour les cages non équipées

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du 2^e plan national de restauration du Vison d'Europe.

➤ **Réduire les risques de mortalité routière (Vison, Loutre) sur les franchissements existants**

Une étude spécifique a été réalisée sur ce volet. Elle a permis de localiser et de hiérarchiser en terme de risque de collision les différents franchissements routiers sur l'ensemble du bassin versant.

L'objectif est la réhabilitation de tous les franchissements caractérisés comme étant les plus à risque (« R5 »), la préparation de celle des franchissements « R4 », et de profiter de la réfection de certains ouvrages pour en améliorer la franchissabilité (réalisation de « banquettes »).

➤ **Eviter l'augmentation des risques de mortalité routière (Vison, Loutre) lors de la réalisation ou la rénovation de franchissements neufs**

Rédaction d'un cahier des charges pour tous les nouveaux projets, accompagnement technique des porteurs de projet et maîtres d'ouvrage.

➤ **Suivre la qualité de l'eau**

La conservation d'un certain nombre d'habitats passe nécessairement par la conservation de la qualité des eaux. Aussi, il apparaît important de **suivre la qualité de l'eau**, et ce notamment pour les habitats suivants : Herbiers de renoncules, Mégaphorbiaies, Loutre et Vison, Cordulie à corps fin, et poissons d'intérêt communautaire.

➤ **Assurer l'inventaire de la végétation de berges**

Plusieurs SIAH assurent actuellement l'entretien des berges de la Charente et de ses affluents. Un **suivi des surfaces** occupées par les différents habitats d'intérêt communautaire présents sur les berges pourrait être envisagé (forêt alluviale, mégaphorbiaies). Ce suivi permettrait également à cette structure de mieux déterminer ses actions de gestion.

➤ **Suivre l'efficacité des ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs**

Il pourra être envisagé de mettre en place un **suivi de l'efficacité des ouvrages** de franchissement de seuil par les poissons migrateurs, et dans le cas où certains problèmes apparaîtraient, de **proposer des solutions adéquates**.

Un état des lieux et une évaluation de la franchissabilité des seuils sur le cours de la Charente existe. Il pourra être complété par celui des affluents concernés par le site Natura 2000.

➤ **Mettre en relation les données et les actions avec celles des autres sites Natura 2000**

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac » est prolongé en aval et en amont par d'autres sites Natura 2000. L'ensemble de ces sites constitue un couloir de migration pour les poissons migrateurs, et une même entité du point de vue de la fonctionnalité écologique.

Il sera donc nécessaire de mettre en commun les connaissances et mesures prises dans le cadre de Natura 2000, et d'envisager la **création d'une cellule de coordination intersites** (rassemblant la DIREN, la DDAF, le Conseil Général etc) afin de faciliter ces échanges.

➤ **Etat de conservation de l'habitat des poissons**

Un suivi du colmatage de la rivière et des différentes variations du milieu aquatique permettrait de vérifier que les actions entreprises sont bénéfiques à la conservation des poissons, et notamment des zones de frayères. Une structure spécialisée (CSP, institution Charente, Fédération de pêche...) pourrait être chargée de ce type de suivi.

VI.4.2.4. Volet « Activités de loisir et de plein air »

➤ **Maîtriser la fréquentation de certains secteurs sensibles**

Certains secteurs, riches sur le plan floristique ou faunistique, doivent cette richesse à leur quiétude et à l'absence d'une fréquentation humaine élevée. Sur le secteur de la Touvre notamment, le développement des activités touristiques telles que le canoë-kayak ou la pêche doit se faire de façon raisonnée afin d'éviter une sur fréquentation qui nuirait à la pérennité même de ces activités. Un nombre important de grottes ou de cavités accueillant des chauves-souris en hivernage ont été également recensées. Il convient là aussi de préserver leur quiétude et de limiter leur fréquentation potentielle.

Il apparaît nécessaire de **maîtriser et de canaliser la fréquentation sur les secteurs les plus sensibles du site**, identifiés comme tels : grottes, habitats aquatiques sensibles etc.

Notons que le long de la Charente, les chemins de halage semblent suffisants pour l'accueil des randonneurs en permettant également de canaliser leur fréquentation.

VI.4.2.5. Adaptation du périmètre du site

Tous les habitats naturels et des habitats d'espèces recensés n'étaient pas compris au sein de l'enveloppe initialement proposée. Ainsi, dans un but de cohérence écologique, ce périmètre pourra être adapté afin :

- d'englober les habitats d'intérêt communautaire situés à l'extérieur du périmètre initial,
- de retirer les zones n'abritant pas d'habitat d'intérêt communautaire et ne présentant pas d'enjeux écologiques particuliers,
- de caler les limites du périmètre avec des limites physiques (limites de parcelles).

Le Diagnostic biologique a notamment mis en évidence que le Vison et la Loutre d'Europe étaient présents sur un large territoire, au sein du périmètre initial du site Natura, mais également sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Charente et de ses affluents, comprenant des cours d'eau de différentes tailles. Or, le périmètre initial ne couvre qu'une partie limitée de ce réseau hydrographique. Par ailleurs des habitats d'intérêt communautaire ont été localisés en marge du périmètre initial. Il sera donc nécessaire de **proposer un périmètre Natura 2000 actualisé**, englobant notamment le domaine vital identifié du Vison d'Europe. Ce travail fera l'objet d'une fiche spécifique dans le programme d'action.

La fiche action devra comprendre un projet de révision du périmètre du DOCOB qui sera soumis à l'approbation du COPIL.

La procédure de révision sera lancée une fois le DOCOB approuvé, pilotée par la Préfecture et menée conformément à la procédure mise en œuvre lors de la désignation des sites.

VI.4.3. PRESENTATION DES OBJECTIFS : TROISIEME GRAND PRINCIPE DE GESTION

➤ **Sensibiliser et informer les propriétaires et/ou exploitants**

La conservation des espèces, des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire passe tout d'abord par l'information et la sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants des parcelles sur lesquelles ils sont localisés. Un des rôles de la structure animatrice sera de **rencontrer tous les propriétaires** concernés et de leur présenter les habitats présents et quelles pratiques sont favorables à leur conservation.

➤ **Informer les représentants des différentes activités pratiquées sur le site**

Les usagers sont souvent regroupés ou représentés par des structures et organismes spécifiques. Ce sont des liens essentiels pour faire passer une **information directe** et appropriée aux usagers concernés.

Par exemple, les associations sportives pourraient faire passer l'information auprès de leurs adhérents afin qu'une prise de conscience se fasse « à la base » : association de sports nautiques, canoë-kayak...

➤ **Permettre un retour d'information aux propriétaires et/ou exploitants**

Dans un souci de transparence et de confiance, la structure animatrice devra **tenir les propriétaires et/ou exploitants informés de l'évolution des habitats présents** sur leur parcelle, ainsi que de l'efficacité des actions éventuellement entreprises.

➤ **Informer et appuyer les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages de franchissement pour les poissons**

Il a été écrit plus haut que certains de ces ouvrages pouvaient souffrir d'un manque d'entretien qui nuisait à leur efficacité. La structure animatrice, ou une structure telle les SIAH, pourrait être en charge d'une **communication visant les propriétaires de ces ouvrages**, afin de les inciter à maintenir leur fonctionnalité.

➤ **Favoriser la mise en valeur de la richesse patrimoniale du site pour le grand public**

La sensibilisation du public pourra être favorisée par une amélioration des conditions d'accès au site (entretien et réouverture de sentiers communaux) et par l'organisation de visites guidées visant à la découverte des richesses du site.

L'accès aux différents sites se fera là encore dans le respect du droit de propriété

➤ **Mettre en place une signalétique sur la richesse et la sensibilité du site**

Une information plus large sur tous les habitats présents semble nécessaire, information destinée à tous les usagers du site (agriculteurs, randonneurs, usagers d'activités motorisées...) et qui pourrait se traduire par l'implantation de **panneaux d'information**, sur des lieux stratégiques (Chaumes de Soubéac...). Une information la plus complète possible pourrait y être affichée, en accord avec ce qui existe déjà sur le site.

➤ **Faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000**

Lors de l'élaboration du DOCOB, des **plaquettes Natura 2000** ou « **Infosites** » spécifique au site de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac ont été diffusées. Elles ont pour objectif de rendre compte de l'état d'avancement de la rédaction du DOCOB, de faire connaître auprès du grand public les richesses patrimoniales qui ont motivé la désignation du site, d'expliquer les démarches adoptées pour la « gestion » du site...

Il peut être envisagé que ce type de plaquette d'information continue à être diffusée en grand nombre dans les mairies des communes concernées, les offices de tourisme et auprès des habitants, au cours des phases d'animation du DOCOB.

➤ **Organiser des réunions publiques**

Les communes concernées, avec l'assistance de la structure animatrice par exemple, pourraient prévoir d'organiser des **réunions publiques**, destinées à tous les usagers du site, mais également aux habitants des communes. Elles auraient pour objectifs d'informer sur les objectifs de Natura 2000 et les outils contractuels de gestion disponibles, ainsi que de sensibiliser aux grandes richesses du site de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac.

➤ **Organiser l'ensemble des actions du troisième grand principe de gestion en un « Plan de communication »**

L'objectif serait de proposer un véritable « **Plan de communication** » qui serait pris en charge par la structure animatrice. Ce plan préciserait, pour l'ensemble des actions

d'informations et de sensibilisation mises en œuvre, les moyens mis en œuvre, la périodicité des interventions, les supports utilisés, les idées à promouvoir, etc.

➤ **Travailler à une échelle géographique cohérente pour maximiser l'efficacité des actions**

L'objectif est d'élargir les compétences des syndicats de rivières, qui semblent les structures les mieux adaptées pour coordonner un certain nombre d'actions, considérant les enjeux majeurs du site liés au cours d'eau, leur échelle géographique d'intervention et la facilité pour eux de constituer un interlocuteur avec la population. **Ces syndicats pourraient ainsi constituer les relais locaux de la structure animatrice** du site.

VI.4.4.SYNTHESE

Le bilan des objectifs de gestion est présenté dans les tableaux suivants, qui présentent les objectifs à long terme (ou OLT) qui sont déclinés des trois grands principes de gestion. Chaque OLT se voit attribué un code afin qu'il puisse être simplement rappelé comme référence aux actions des futurs contrats Natura 2000.

1 PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
Code OLT	<u>Objectifs à long terme (OLT) et objectifs de gestion</u>
1.1	<u>Eviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces</u> A. Accompagner le travail des syndicats de rivière B. Présenter les pratiques favorables aux propriétaires C. Conserver certains embâcles D. Laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers E. Favoriser une gestion sylvicole environnementale F. Conserver l'habitat de la Barbastelle G. Conserver l'habitat des insectes saproxyliques
1.2	<u>Eviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces</u> A. Maintenir le régime hydrique des cours d'eau B. Maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale C. Maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau D. Préserver les zones de frayères E. Favoriser la franchissabilité des ouvrages pour les poissons migrateurs F. Préserver un habitat de qualité pour l'Agrion de Mercure G. Poursuivre les efforts de conservation du Vison d'Europe dans le cadre de la lutte contre les populations de Ragondin H. Réduire les risques de mortalité routière (Vison, Loutre) sur les franchissements existants I. Eviter l'augmentation des risques de mortalité routière (Vison, Loutre) lors de la réalisation ou la rénovation de franchissements neufs J. Maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux K. Préconiser des pratiques agricoles dites « agri-environnementales » L. Maîtriser la fréquentation sur certains secteurs sensibles M. Maintenir un habitat de qualité pour les chauves-souris
1.3	<u>Eviter la fermeture de certains habitats naturels ou d'espèces</u> A. Eviter la fermeture des milieux ouverts « herbacés » B. Restaurer les milieux ouverts « herbacés » en cours de fermeture C. Eviter la fermeture des Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> D. Eviter la fermeture des mégaphorbiaies
/	<u>Adaptation du périmètre du site</u>

2 SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS DE GESTION ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	
Code OLT	<u>Objectifs à long terme (OLT)</u> et objectifs de gestion
2.1	<u>Animer la mise en œuvre du DOCOB</u>
2.2	<u>Suivre l'évolution de certains habitats</u> <ul style="list-style-type: none"> A. Suivre l'évolution des habitats des insectes saproxyliques B. Suivre l'évolution des habitats « ouverts » C. Suivre l'évolution des habitats forestiers D. Suivre l'évolution des habitats de papillons d'intérêt communautaire E. Suivre la qualité de l'eau
2.3	<u>Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion</u> <ul style="list-style-type: none"> A. Suivre l'état de conservation de l'habitat des chauves-souris B. Suivre l'état de conservation de l'habitat des poissons d'intérêt communautaire C. Suivre l'état de conservation de l'habitat et de l'état des populations des papillons d'intérêt communautaire sur les parcelles agricoles contractualisées D. Suivre l'efficacité des ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs E. Mettre en relation les données et les actions avec celles des autres sites Natura 2000


3 SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS, USAGERS ET LE PUBLIC	
Code OLT	<u>Objectifs à long terme (OLT)</u> et objectifs de gestion
3.1	<u>Impliquer les propriétaires concernés par les habitats naturels et d'espèces</u> <ul style="list-style-type: none"> A. Sensibiliser et informer les propriétaires B. Permettre un retour d'information aux propriétaires C. Informer et appuyer les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages de franchissement pour les poissons
3.2	<u>Impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces</u> <ul style="list-style-type: none"> A. Mettre en place une signalétique sur la richesse du site B. Favoriser la mise en valeur de la richesse patrimoniale du site pour le grand public C. Faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000 D. Organiser des réunions publiques E. Informer les représentants des différentes activités sur le site F. Travailler à une échelle géographique cohérente


1 PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE				
Code OLT	Objectifs de gestion	Habitats naturels concernés	Habitats d'espèces concernés	Politiques sectorielles à associer
1.1	Accompagner le travail des syndicats de rivière	FA, MH, RR, RBV	VE, LE, libellules	
1.1	Présenter les pratiques favorables aux propriétaires	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
1.1	Conserver certains embâcles	Ensemble des habitats riverains humides	VE, LE, libellules	
1.1	Laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers	FP, FA, FC	Insectes saproxyliques, chauves-souris	Documents d'Urbanisme (PLU) ; Politique forestière (SRGS ; CBPS...).
1.1	Favoriser une gestion sylvicole environnementale	FP, FA, FC	Insectes saproxyliques, chauves-souris	Politique forestière (SRGS ; CBPS...).
1.1	Conserver l'habitat de la Barbastelle	FP, FA, FC	BB, chauves-souris	Politique forestière (SRGS ; CBPS...).
1.1	Conserver l'habitat des insectes saproxyliques	FP, FA, FC	Insectes saproxyliques	Politique forestière (SRGS ; CBPS...).
1.2	Maintenir le régime hydrique des cours d'eau	Ensemble des habitats riverains humides	PM, VE, LE, CM, DS, libellules	Plan de Gestion des Etiages ; SDAGE Adour-Garonne
1.2	Maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale	Ensemble des habitats riverains humides	PM, VE, LE, CM, DS, libellules	Plan de Gestion des Etiages ; SDAGE Adour-Garonne
1.2	Maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	Habitats aquatiques : VC, RR, RBC	PM, libellules, VE, LE, CE	SDAGE Adour-Garonne ; Politique Agricole Commune
1.2	Préserver les zones de frayères	/	PM	SDAGE Adour-Garonne
1.2	Favoriser la franchissabilité des ouvrages pour les poissons migrateurs	/	PM	SDAGE Adour-Garonne
1.2	Préserver un habitat de qualité pour l'Agrion de Mercure	/	AM	
1.2	Poursuivre les efforts de conservation du Vison d'Europe dans le cadre de la lutte contre les populations de Ragondin	/	VE	Plan de restauration du Vison d'Europe
1.2	Réduire les risques de mortalité routière (Vison, Loutre) sur les franchissements existants	/	VE, LE	Plan de restauration du Vison d'Europe
1.2	Eviter l'augmentation des risques de mortalité routière (Vison, Loutre) lors de la réalisation ou la rénovation de franchissements neufs	/	VE, LE	Plan de restauration du Vison d'Europe
1.2	Maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux	PM, MH	CM, DS	Politique Agricole Commune
1.2	Préconiser des pratiques agricoles dites « agri-environnementales »	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	SDAGE Adour-Garonne, Politique Agricole Commune
1.2	Maîtriser la fréquentation sur certains secteurs sensibles	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Documents d'Urbanisme (PLU)
1.3	Eviter la fermeture des milieux ouverts « herbacés »	FG, PS, PSS, PM, TB	CM, DS, chauves-souris	
1.3	Restaurer les milieux ouverts « herbacés » en cours de fermeture	FG, PS, PSS, PM, TB	CM, DS, chauves-souris	
1.3	Eviter la fermeture des Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	MCC	VE	
1.3	Eviter la fermeture des mégaphorbiaies	MH	CM, DS	
/	Adaptation du périmètre du site	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	

Légende : **FP** : Forêts de pente ; **MCC** : Marais calcaire à Cladium ; **FA** : Forêt alluviale ; **VC** : Végétation à characées ; **RR** : Rivières à renoncles ; **RBV** : Rivières à berges vaseuses ; **FG** : Formations à Genévriers ; **PS** : Pelouses sèches ; **PM** : Prairies à Molinie ; **MH** : Mégaphorbiaies hydrophiles ; **GNE** : Grottes non exploitées ; **FC** : Forêts de Chênes verts ; **PSS** : Parcours substeppiques

VE : Vison d'Europe ; **LE** : Loutre d'Europe ; **PR** : Petit Rhinolophe ; **GR** : Grand Rhinolophe ; **MOE** : Murin à oreilles échancrées ; **MS** : Minoptère de Schreibers ; **GM** : Grand Murin ; **BB** : Barbastelle ; **CE** : Cistude d'Europe ; **GCap** : Grand Capricorne ; **RA** : Rosalie des Alpes ; **AM** : Agrion de Mercure ; **CCF** : Cordulie à corps fin ; **GG** : Gomphe de Graslin ; **CM** : Cuivré des marais ; **DS** : Damier de la Succise ; **SA** : Saumon atlantique ; **GA** : Grande Alose ; **AF** : Alose feinte ; **LM** : Lamproie marine ; **LF** : Lamproie fluviatile ; **PM** : ensemble des poissons migrateurs

 Intervention utile

 Intervention urgente secondaire

 Intervention urgente prioritaire


2 SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS DE GESTION ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB			
Code OLT	Objectifs de gestion	Habitats naturels concernés	Habitats d'espèces concernés
2.1	Animer la mise en œuvre du DOCOB	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
2.2	Suivre l'évolution des habitats des insectes saproxyliques	FP, FA, FC	Insectes saproxyliques
2.2	Suivre l'évolution des habitats « ouverts »	FG, PS, PSS, PM, TB	CM, DS, chauves-souris
2.2	Suivre l'évolution des habitats forestiers	FP, FA, FC	Insectes saproxyliques, chauves-souris
2.2	Suivre l'évolution des habitats de papillons d'intérêt communautaire	PM, MH	CM, DS
2.2	Suivre la qualité de l'eau	Habitats aquatiques : VC, RR, RBC	<u>PM</u> , libellules, VE, LE, CE
2.3	Suivre l'état de conservation de l'habitat des chauves-souris	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Chauves-souris
2.3	Suivre l'état de conservation de l'habitat des poissons d'intérêt communautaire	/	<u>PM</u>
2.3	Suivre l'état de conservation de l'habitat et de l'état des populations des papillons d'intérêt communautaire sur les parcelles agricoles contractualisées	PM, MH	CM, DS
2.3	Suivre l'efficacité des ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs	/	<u>PM</u>
2.3	Mettre en relation les données et les actions avec celles des autres sites Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire

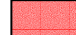
3 SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS, LES USAGERS ET LE PUBLIC			
Code OLT	Objectifs de gestion	Habitats naturels concernés	Habitats d'espèces concernés
3.1	Sensibiliser et informer les propriétaires	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.1	Permettre un retour d'information aux propriétaires	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.1	Informar et appuyer les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages de franchissement pour les poissons	/	<u>PM</u>
3.2	Mettre en place une signalétique sur la richesse du site	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.2	Favoriser la mise en valeur de la richesse patrimoniale du site pour le grand public	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.2	Faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.2	Organiser des réunions publiques	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.2	Informar les représentants des différentes activités sur le site	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
3.2	Travailler à une échelle géographique cohérente	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire

Légende : **FP** : Forêts de pente ; **MCC** : Marais calcaire à Cladium ; **FA** : Forêt alluviale ; **VC** : Végétation à characées ; **RR** : Rivières à renoncules ; **RBV** : Rivières à berges vaseuses ; **FG** : Formations à Genévriers ; **PS** : Pelouses sèches ; **PM** : Prairies à Molinie ; **MH** : Mégaphorbiaies hydrophiles ; **GNE** : Grottes non exploitées ; **FC** : Forêts de Chênes verts ; **PSS** : Parcours substeppiques

VE : Vison d'Europe ; **LE** : Loutre d'Europe ; **PR** : Petit Rhinolophe ; **GR** : Grand Rhinolophe ; **MOE** : Murin à oreilles échancrées ; **MS** : Minoptère de Schreibers ; **GM** : Grand Murin ; **BB** : Barbastelle ; **CE** : Cistude d'Europe ; **GCap** : Grand Capricorne ; **RA** : Rosalie des Alpes ; **AM** : Agrion de Mercure ; **CCF** : Cordulie à corps fin ; **GG** : Gomphe de Graslin ; **CM** : Cuivré des marais ; **DS** : Damier de la Succise ; **SA** : Saumon atlantique ; **GA** : Grande Alose ; **AF** : Alose feinte ; **LM** : Lamproie marine ; **LF** : Lamproie fluviatile ; **PM** : ensemble des poissons migrateurs

 Intervention utile

 Intervention urgente secondaire

 Intervention urgente prioritaire